

Laure-Hélène Gouffran

## LES ACTEURS DE L'ASSISTANCE: HÔPITAUX ET ÉLITES URBAINES À MARSEILLE À LA FIN DU MOYEN ÂGE (FIN XIVE-DÉBUT XVE SIÈCLE)\*

DOI: 10.19229/1828-230X/3622016

**RÉSUMÉ:** *Cette contribution s'intéresse au rôle des hôpitaux de Marseille entre 1380 et 1430, dans le cadre des stratégies sociales et politiques des élites de la ville. La charité, première des qualités de la perfection évangélique à laquelle exhortent les frères mendiants, dépasse ainsi le simple plan de l'assistance et constitue, pour les élites urbaines, une affirmation de leur identité individuelle et collective. Dans la Marseille du début du XVe siècle, l'assistance hospitalière, notamment au travers des hôpitaux municipaux du Saint-Esprit et de Saint-Jacques-de-Galice, joue en effet un rôle fondamental pour des élites toujours en recherche d'une implication plus importante au sein de la vie publique de leur ville. Car, il est clair que les institutions charitables des villes médiévales sont totalement imbriquées dans des réseaux de voisinage, de parenté et de métier et participent, non seulement à la poursuite du bien commun, mais aussi à l'accomplissement des carrières individuelles.*

**MOTS-CLEFS:** *Marseille, XVe siècle, hôpitaux, élites urbaines, stratégies sociales.*

**THE ACTORS OF ASSISTANCE: HOSPITALS AND URBAN ELITES IN MARSEILLES AT THE END OF THE MIDDLE AGES (END OF 14th CENTURY-EARLY 15th CENTURY)**

**ABSTRACT:** *This paper focuses on the hospitals of Marseilles between 1380 and 1430 as a space of representation for the urban elites, which allowed them to piously exercise their charitable responsibility and fulfill their social and political ambitions. In this context, charity was very important for the urban elites because it clearly showed them caring for the public good. The religious brothers' (particularly the Franciscans) encouragement towards charitable giving is evident through the wills of the Marseilles population at this time. Thanks to serial studies led on testaments from Marseilles (1350-1430), we can assert that the population was committed to helping fund the hospitals until the 15th century, in particular to the Saint-Esprit and the Saint-Jacques-de-Galice. Focusing on private foundations, hospitals concrete actions and political role, I would like to demonstrate that merchants identities were forged through their commercial activities and their actions in public affairs, in order to clarify the role of the hospitals, which were closely interlinked by relationships, business, politics and neighbourhood networks, in the social strategies of urban elites of Marseilles.*

**KEYWORDS:** *Marseilles, 15 th century, hospitals, urban elites, social strategies.*

À partir du XIII<sup>e</sup> siècle en Europe occidentale, l'émergence de nouvelles formes de piété et la mise en exergue de la charité permettent aux laïcs de s'investir aux côtés de l'Église dans la prise en charge des plus pauvres, selon des pratiques variées qui se distinguent de

\*Abréviations: Amm = Archives municipales de Marseille; Ad BdR = Archives départementales des Bouches-du-Rhône; BnF = Bibliothèque nationale de France.

l'aumône traditionnelle<sup>1</sup>. Comme dans la péninsule italienne, au sein de la Provence angevine cette implication se manifeste dans le cadre de programmes d'action initiés principalement par les confréries, mais aussi par les hôpitaux. Ces derniers incarnent en effet la manifestation la plus significative de la prise en charge de la charité par les gouvernements urbains et constituent parallèlement un instrument fondamental dans les stratégies d'ascension sociale des élites urbaines<sup>2</sup>.

Au cours des derniers siècles du Moyen Âge, l'aide aux nécessiteux devient davantage qu'un devoir chrétien, elle devient un devoir pour les institutions qui tentent de rationaliser l'utilisation des aumônes. Espaces de sociabilité au confluent des activités politiques et d'un environnement mental marqué par les prédications des ordres mendiants, les institutions charitables des villes médiévales sont totalement imbriquées dans des réseaux de voisinage, de parenté et de métier. De fait, les fondations hospitalières jouent un rôle fondamental pour des élites toujours en recherche d'une implication plus importante au sein de la vie publique de leur ville. Ainsi, les différents niveaux de questionnement de cette thématique relèvent tout à la fois du religieux, du politique, de l'économique et du social. En effet de la fondation – pour les plus aisés – à l'aumône rituelle, les testateurs font vivre ces hôpitaux, dont le fonctionnement se révèle à la frontière entre institutions d'assistance et organes politiques.

<sup>1</sup> La question des œuvres d'assistance et de charité a suscité de nombreuses monographies portant notamment sur les pays du nord de la Méditerranée occidentale depuis les années 1960. Les différentes perspectives et pistes de recherche ont été évoquées dans: J. Dufour, H. Platelle, *Fondations et œuvres charitables au Moyen Âge Actes du 121<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques, histoire médiévale et philologie, Nice 26-31 octobre 1996*, Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 1999. Pour une perspective comparative, on pourra se référer par exemple à: M. Riu (dir.), *La pobreza y la asistencia a los pobres en la Cataluña medieval*, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Barcelone, 1982 et A. J. Grieco, L. Sandri, *Ospedali e città: l'Italia del Centro-Nord, XIII-XVI secolo, Atti del Convegno internazionale di studio tenuto dall'Istituto degli innocenti e Villa I Tatti: the Harvard University Center for Italian Renaissance Studies, Firenze 27-28 aprile 1995*, Casa editrice le lettere, Firenze, 1997; F. Ammannati (dir.), *Assistenza e solidarietà in Europa. Secc. XIII-XVIII – Social assistance and solidarity in Europe from the 13<sup>th</sup> to the 18<sup>th</sup> centuries*, XLIV settimana di studi, Istituto internazionale di storia economica Francesco Datini, Prato, 23-26 aprile 2012, Firenze 2013. On pourra également se référer aux nombreuses études monographiques réalisées sur les villes et régions de la péninsule italienne. Par exemple: G. Piccinni, *Documenti per la storia dell'ospedale di Santa Maria della Scala di Siena*, «Summa. Revista di cultura medieval», I, n° 2, 2013, pp. 1-29; M. Gazzini, *Memoria «religiosa» e memoria «laica»: sulle origini di ospedali di area padana (secoli XII-XIV)*, «Melanges de l'École Française de Rome. Moyen Âge», E.F.R., Rome, 2003, pp. 361-384.

<sup>2</sup> Sur les modalités de prise en charge par les laïcs, voir par exemple: *L'uso del denaro. Patrimoni e amministrazione nei luoghi pii e negli enti ecclesiastici in Italia (secoli XV-XVIII)*, a cura di A. Pastore, M. Garbellotti, Bologna, 2001.

À travers l'exemple de la cité de Marseille sous la seconde maison d'Anjou, nous tâcherons d'aborder ici le rôle de ces fondations hospitalières dans les stratégies du patriciat urbain<sup>3</sup>. Contrairement à l'espace italien, cette thématique n'a jamais été étudiée pour la cité phocéenne malgré l'existence de sources abondantes. Nous pouvons ainsi nous appuyer sur un large corpus, constitué à la fois d'actes notariés<sup>4</sup>, de documents issus des fonds des hôpitaux de Marseille<sup>5</sup> et des délibérations municipales<sup>6</sup>. Ces documents permettent d'appréhender le fonctionnement de certains de ces hôpitaux et de mieux comprendre le pivot fondamental qu'ils constituent dans cette ville, au début du XV<sup>e</sup> siècle, pour un patriciat urbain toujours à la recherche d'outils afin de consolider sa domination sur la communauté.

<sup>3</sup> Le dossier documentaire traité ici a été réuni dans le cadre d'un travail doctoral intitulé: «La figure de Bertrand Rocaforti. Expériences, identités et stratégies d'ascension sociale en Provence au début du XV<sup>e</sup> siècle». Il a été mené sous la direction de M<sup>me</sup> Laure Verdon, professeur d'Histoire médiévale à Aix-Marseille Université, au sein du laboratoire Telemme UMR 7303 et a été soutenu le 5 décembre 2015.

<sup>4</sup> Nous avons pu réunir une vingtaine de testaments se rapportant à des membres de l'élite urbaine marseillaise. Ce micro corpus peut être confronté aux études sérielles menées dans les années 1980 par Isabelle Débilly et Évelyne Destefanis : I. Débilly, *Testateurs et piété funéraire à Marseille (1352-1376)*, Mémoire de maîtrise, Aix-Marseille Université, 1980; É. Destefanis, *Testaments et piété funéraire à Marseille 1400-1430*, Mémoire de maîtrise, Aix-Marseille Université, 1982. L'étude menée par Isabelle Débilly prend en compte l'ensemble des testaments marseillais, codicilles et donations pour cause de mort entre 1352 et 1376, soit trois cent quatre-vingt-deux actes; tandis que le travail d'Évelyne Destefanis poursuit le précédent des années 1400 à 1430, soit sur un total de quatre cent trente-trois documents.

<sup>5</sup> Dans l'inventaire des archives municipales de 1913, soixante-huit cartons concernent les hôpitaux du Saint-Esprit (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, trois cartons, quatre-vingt-neuf registres), de Saint-Jacques-de-Galice (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, neuf cartons et deux registres de reconnaissances de cens), de Saint-Lazare (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles trois cartons), de Notre-Dame-de-l'Annonciade (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, trois cartons) et de l'Hôtel-Dieu (XIII<sup>e</sup>-1790, cinquante cartons et cent vingt-trois registres). Cette sous-série des hôpitaux porte la mention: «démembrement des fonds hospitaliers (5 000 art.)». R. Busquet et E. Castre, *Répertoire sommaire des documents antérieurs à 1800 conservés dans les archives communales du département de Bouches-du-Rhône*, Impr. Jean Aschero-Vial, Marseille, 1913, pp. 12-13.

<sup>6</sup> Les registres de délibérations pour lesquels nous avons pu bénéficier de l'apport de la récente thèse de F. Otchakovsky-Laurens afin d'éclairer l'institution à l'origine de cette production importante. F. Otchakovsky-Laurens, *S'assembler, tenir conseil, enregistrer: la construction de l'autorité municipale à Marseille à la faveur des crises du XIV<sup>e</sup> siècle (1348-1385)*, Thèse de doctorat, Aix-Marseille Université, novembre 2014. Le fonds contient vingt-trois registres rédigés entre 1318 et 1485. On peut y ajouter dix liasses, dont la plus ancienne date de 1255. Le registre Amm BB 32 conserve les délibérations des années 1390, 1391, 1401, 1404, 1480, 1481.

## 1. Fondations privées et œuvres collectives

Entre 1380 et 1420 le nombre des hôpitaux marseillais s'élève à sept<sup>7</sup>, soit beaucoup moins qu'à Avignon où le XIV<sup>e</sup> siècle voit jusqu'à vingt-cinq hôpitaux fonctionner en même temps, suite à la vague de créations remontant aux années 1340<sup>8</sup>. La première institution à être fondée à Marseille est l'hôpital du Saint-Esprit, créée par la confrérie du même nom vers 1188, sur laquelle nous reviendrons plus loin. Parmi les premiers hôpitaux à être aussi attestés de façon assurée: ceux de Saint-Jacques-des-Épées<sup>9</sup> et de Saint-Lazare accueillent respectivement depuis le début du XIII<sup>e</sup> siècle les pèlerins et les lépreux (Fig. 1).

À partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, les testaments marseillais font état de plusieurs créations d'hôpitaux par des laïcs appartenant au groupe de l'oligarchie urbaine, dont l'autorité se consolide sous le règne de la reine Jeanne. Ces fondations charitables peuvent être comprises comme les manifestations d'une dévotion sincère, mais aussi comme la volonté de consacrer un statut social, à travers la création d'une institution vers laquelle se tournent de manière privilégiée les intentions charitables de l'ensemble des élites urbaines<sup>10</sup>.

Le 30 mars 1344, le marchand Bernard Garnier fonde l'hôpital Saint-Jacques-de-Galice, destiné aux femmes malades et aux enfants trouvés, auquel il accorde une rente perpétuelle de cinquante livres par année. Cette somme s'avère généreuse si on la compare à celle attribuée à l'hôpital le mieux doté d'Avignon qui reçoit pour sa part à la même époque soixante et un florins de revenus annuels<sup>11</sup>. Du fondateur, les archives de l'hôpital ne disent rien, excepté qu'il a exercé comme épicier et qu'il a joué un rôle éminent au sein de l'autorité municipale dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, exerçant à plusieurs

<sup>7</sup> Ce chiffre doit peut-être être revu à la hausse si l'on en croit le témoignage de Ruffi, qui signale pour sa part quinze institutions marseillaises dont les plus anciennes remonteraient au début du XIII<sup>e</sup> siècle. A. de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, 2<sup>e</sup> édition, XX<sup>e</sup> siècle, Marseille, 1642, p. 112.

<sup>8</sup> J. Chiffolleau, *La comptabilité de l'Au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge, vers 1320-vers 1480*, École Française de Rome, Rome, 1980.

<sup>9</sup> La constitution d'une confrérie de Saint-Jacques-des-Épées est attestée dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Le recrutement de ses membres concerne davantage les milieux artisanaux que ceux du commerce et des élites urbaines. Ainsi l'examen des listes des membres pour les années 1349-1353 révèle une forte proportion de cordonniers, de bouchers et de boulangers. Ad Bdr, 2 HD E 7.

<sup>10</sup> Voir par exemple la fondation de la Scuola della Divinità par Donato Ferrario à Milan en 1429: M. Gazzini, *Dare et habere, Il mondo di un mercante milanese del Quattrocento*. Firenze, Reti Medievali, Firenze University Press, 2002, p. 109 et al.

<sup>11</sup> Il s'agit de l'hôpital fondé par le chevalier Bernard Rascas en 1354. J. Chiffolleau, *La comptabilité de l'Au-delà* cit., p. 330.

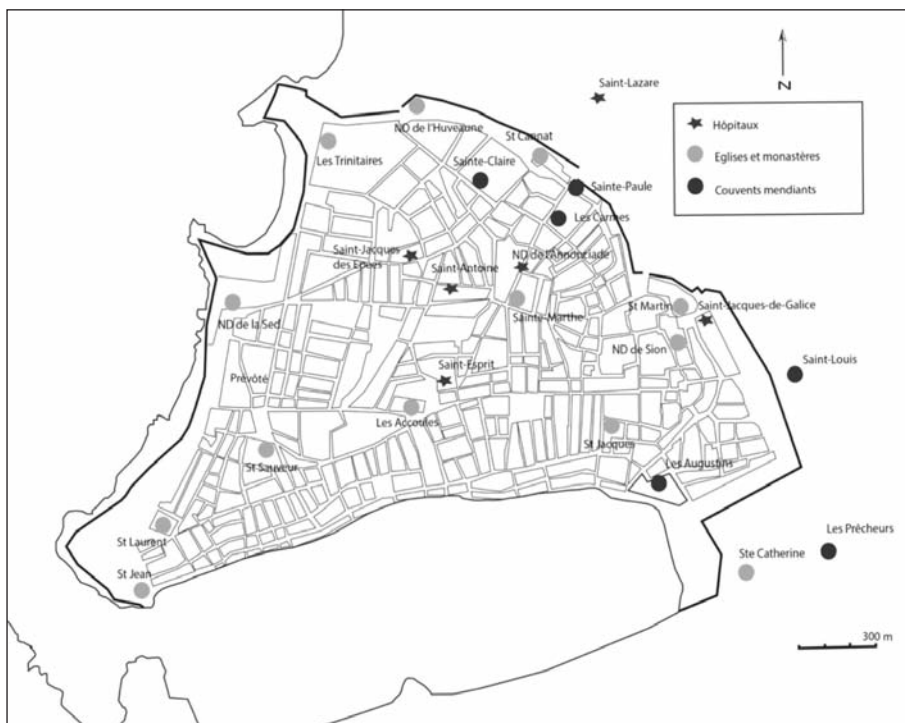


Fig. 1 - Situation des principaux lieux de culte marseillais (rive nord) et des hôpitaux (déb. XV<sup>e</sup> siècle)

reprises des fonctions politiques<sup>12</sup>. Il est assez significatif que la fondation de Bernard Garnier ne tienne pas compte des conditions du marché immobilier marseillais ni des modalités pratiques de construction. En effet, malgré la générosité du testateur, les débuts de l'hôpital sont difficiles et, en 1348, les recteurs sont encore à la recherche d'un emplacement favorable pour y édifier l'établissement<sup>13</sup>. Celui-ci sera finalement opérationnel vers 1370, soit plus de vingt ans après la dotation de Bernard Garnier. La lenteur de cette construction s'explique vraisemblablement par la difficulté d'acquérir des parcelles, dans une ville qui manque de plus en plus d'espaces constructibles et qui accuse un parcellaire toujours plus resserré<sup>14</sup>.

<sup>12</sup> Félix Reynaud a brossé un petit portrait de ce marchand dans: É. Baratier et F. Reynaud, *Histoire du commerce de Marseille T. 2, De 1291 à 1423*, Plon, Paris, 1951, p. 64.

<sup>13</sup> Amm, BB 20, f 60.

<sup>14</sup> P. Bernardi, *L'implantation en ville: une question de moyens ?* «Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge», septembre 2012.

Toutefois les difficultés du marché immobilier ne font pas diminuer l'enthousiasme des testateurs en matière de fondations hospitalières. En 1372, le juriste Giraud Emeric fonde à son tour un hôpital placé sous le vocable de Notre-Dame-de-l'Annonciade<sup>15</sup>. Cette entreprise fait des émules parmi les milieux juridiques puisqu'une dizaine d'années plus tard, en 1385, un autre patricien, Guillaume Lhautandi, ordonnera la construction d'un nouvel établissement nommé Notre-Dame-de-l'Espérance, dans la rue de l'Annonerie Vieille<sup>16</sup>.

Au-delà de ces créations, de nombreux bienfaiteurs s'associent au geste pieux initial et démultiplient la fondation de l'hôpital, en le rendant viable selon un «développement gradué»<sup>17</sup>. Si les testateurs de la fin du Moyen Âge préfèrent généralement effectuer un don direct aux pauvres<sup>18</sup>, certains choisissent la relation longue de l'aide institutionnalisée, encouragés en cela par les autorités ecclésiastiques. Dans les testaments les hôpitaux obtiennent ainsi généralement la faveur des Marseillais sans enfants. C'est le cas par exemple des riches marchands Jacques Stornel, Jean Casse et Julien de Casaulx qui instituent, respectivement, en 1395 et 1398, les hôpitaux Saint-Esprit et Saint-Jacques comme héritiers universels de leurs importantes fortunes<sup>19</sup>. D'autres testateurs décident parfois d'une division de leur héritage entre un hôpital et des membres plus lointains de leur famille; la catastrophe sanitaire de 1348 ayant sans doute largement contribué à leur faire comprendre qu'il valait mieux attacher son patrimoine et son souvenir à une institution stable plutôt qu'à une trop fragile humanité<sup>20</sup>.

<sup>15</sup> Le vocable de cet hôpital est peut-être inspiré de la diffusion des hôpitaux de l'Annonciation dans le royaume de Naples. Voir sur ce point: S. Marino, *Ospedali e città nel Regno di Napoli: le Annunziate. Istituzioni, archivi e fonti (sec. XIV-XIX)*, Leo S. Olschki, Florence, 2014.

<sup>16</sup> Les hôpitaux Notre-Dame-de-l'Annonciade et Notre-Dame-de-l'Espérance eurent une vie brève. Ils furent tous les deux ruinés par le pillage catalan de 1423 et leurs biens furent divisés entre l'hôpital du Saint-Esprit et celui de Saint-Jacques-de-Galice, Ad Bdr, 1 HD B 14.

<sup>17</sup> Nous reprenons ici l'expression de Michael Connally qui a étudié ce phénomène à l'hôpital des Haudry de Paris: M. Connally, *Les «bonnes femmes» de Paris: des communautés religieuses dans une société urbaine du bas Moyen Âge*, Thèse de doctorat, Université Lyon Lumière, 2003, p. 187. Parallèlement aux fondations privées à proprement parler, à Venise, certaines familles prennent la tutelle des institutions charitables par exemple les Badoer sur l'hôpital San Giovanni ou les Querini sur San Bartolomeo di Castello. E. Crouzet-Pavan, «*Sopra le acque salse: espaces, pouvoirs et société à Venise à la fin du Moyen Âge*», E.F.R. Rome, 1992, p. 399.

<sup>18</sup> É. Destefanis, *Testaments et piété funéraire à Marseille 1400-1430* cit.

<sup>19</sup> Ad Bdr, 4 HD B 80; 351 E 67, f 120.

<sup>20</sup> C'est le cas par exemple de Jacques Francie qui, en 1398, teste en nommant comme héritiers universels ses trois fils, mais substitue comme héritiers, si ces derniers

Pour le reste, dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, la majorité des legs est effectuée sous forme de rentes censuelles, portant la plupart sur des biens ruraux – en particulier sur des vignes –, ce qui constitue la majeure part du patrimoine de ces institutions. Les legs en biens mobiliers, ou sous la forme de distributions, augmentent, quant à eux, au début du XV<sup>e</sup> siècle. Entre 1400 et 1430 la moitié des dons relevés chez les Marseillais est ainsi constituée d'un lit ou d'une literie<sup>21</sup>. Lorsque c'est possible, on remarque que les testateurs préfèrent donner en main propre aux pauvres – chacun d'entre eux étant considéré comme un intercesseur symbolique privilégié et unique – plutôt qu'au travers de l'institution. C'est ainsi qu'en 1398, Julien de Casaulx lègue à Saint-Lazare un don ponctuel constitué d'un quarteron de viande, de vin et de pain à remettre à chaque malade de l'institution<sup>22</sup>. Quelques testateurs indiquent en outre la destination de leurs dons et l'on croit quelquefois percevoir une certaine méfiance sur l'usage que l'on pourrait faire de leurs legs. En 1407 par exemple, une certaine Jeannette Aymara insiste dans son testament pour que le lit par elle légué soit exclusivement réservé aux pauvres de l'hôpital<sup>23</sup>.

Par ailleurs, la répartition des legs entre les hôpitaux ne s'avère pas homogène. Les Marseillais font preuve d'une faveur grandissante envers l'hôpital Saint-Jacques-de-Galice à partir d'avril 1371, date à laquelle l'institution est enfin fonctionnelle<sup>24</sup>. À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, cet établissement l'emporte donc dans les suffrages, suivi de près par le Saint-Esprit qui reçoit pour sa part une forte proportion de legs en argent<sup>25</sup>. La préférence est clairement accordée aux hôpitaux placés directement sous le contrôle de l'autorité municipale et administrés par les membres de l'élite urbaine. Le peu d'intérêt suscité par exemple par Saint-Jacques-des-Épées auprès des membres de ce groupe patricien s'explique sans doute par la moins forte emprise du Conseil de Ville sur l'établissement. En effet, les ressources de Saint-Jacques-des-Épées étaient principalement constituées par les cotisations des membres de la confrérie du même nom, laquelle recrutait

venaient à mourir sans enfant, l'hôpital du Saint-Esprit ainsi que trois membres plus éloignés de sa famille. Ad Bdr, 1 HD B 63. La pratique de la substitution à la mort de l'héritier est aussi largement attestée dans *Lo Libre del Tresaur* (Ad Bdr, 1 HD D1) qui constitue un inventaire de tous les biens et droits de l'hôpital du Saint-Esprit de Marseille.

<sup>21</sup> Évelyne Destefanis, *Testaments et piété funéraire à Marseille 1400-1430* cit., p. 127.

<sup>22</sup> Ad Bdr, 351 E 67; f 120.

<sup>23</sup> Ad Bdr, 351 E 208 [non folioté].

<sup>24</sup> Isabelle Débilly a relevé seulement quatre legs avant cette date et vingt autres après 1371. I. Débilly, *Testateurs et piété funéraire à Marseille (1352-1376)* cit., p. 141.

<sup>25</sup> Tableau n. 32, *Ibidem*, p. 140.

principalement dans les milieux artisanaux et était gérée par quatre prieurs.

L'idée que les Marseillais font montre d'un attachement plus fort au Saint-Esprit et à Saint-Jacques-de-Galice, en raison de l'appartenance de ces hôpitaux aux réseaux de solidarités consulaires, trouve des échos dans l'implication politique de ces établissements, sur laquelle nous allons revenir<sup>26</sup>. En effet, même si les établissements se revendiquent d'un fondateur particulier, dont on rappelle l'action comme une parole rituelle, à chaque mention de l'hôpital, ces institutions sont l'œuvre de l'ensemble d'un groupe dont chaque membre pose sa pierre à l'édifice. Ainsi, comme dans les structures corporatives ou confraternelles, cet « esprit de groupe » est également perceptible dans les fondations hospitalières.

## 2. Fonctionnement et actions des hôpitaux en matière d'assistance

En ce qui concerne l'aspect et le fonctionnement de ces hôpitaux, la situation marseillaise semble faire écho à celle du reste de la Provence et du Comtat Venaissin. Le statut d'établissement conséquent doit être attribué à un hôpital possédant environ une douzaine de lits<sup>27</sup>. C'est donc ainsi qu'il faut considérer l'hôpital de Notre-Dame-de-l'Annonciade qui en 1375, trois ans seulement après sa création, dispose déjà de douze lits pour les hommes et de onze pour les femmes<sup>28</sup>. En 1384, les habitations des hommes et des femmes contiennent au total vingt-six lits garnis de matelas, de draps, de couvertures, d'oreillers et de linges<sup>29</sup>. Pour sa part, Saint-Jacques-de-Galice possède, en 1372, quarante-trois lits<sup>30</sup>. Encore plus significatif: en 1363, on compte au Saint-Esprit soixante et un lits dans l'habitation des hommes et dix-huit dans celle des femmes<sup>31</sup>. Cette

<sup>26</sup> On peut également souligner la relation forte entre ce type d'institution et l'espace urbain. En effet c'est dans la zone orientale de la ville, où sont concentrés les hôpitaux marseillais, que nous avons localisé la majorité des possessions immobilières des élites urbaines du début du XV<sup>e</sup> siècle.

<sup>27</sup> D. Le Blévec, *La part du pauvre : l'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XII<sup>e</sup> siècle au milieu du XV<sup>e</sup> siècle*, École française de Rome, Rome, 2000, p. 618. Les hôpitaux étudiés par Marie-Claude Marandet dans la région toulousaine possèdent en moyenne six à sept lits et jusqu'à cinquante-six lits pour l'hôpital Saint-Raymond de Toulouse au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. M.-C. Marandet, *Le souci de l'Au-delà : la pratique testamentaire dans la région toulousaine (1300-1450)*, Presses universitaires de Perpignan, Perpignan, 1998, p. 484.

<sup>28</sup> Ad Bdr, 5 HD E 4.

<sup>29</sup> Ad Bdr, 5 HD E 5.

<sup>30</sup> Ad Bdr, 4 HD B 2.

<sup>31</sup> Ad Bdr, 1 HD E 13.



dernière institution possède alors une chambre de la trésorerie – sans doute la salle des comptes mentionnée en 1349, où se trouvent une table, des couvertures et des oreillers de soie, ainsi qu'un oratoire à Notre-Dame<sup>32</sup> –, une salle à manger, une salle où peuvent jouer les enfants et un porche sous lequel le nouveau viguier Astorge de Peyre s'installe en 1424 pour tenir ses audiences<sup>33</sup>.

Si l'on ne connaît que très peu de choses sur la disposition et sur l'organisation de l'espace de ces hôpitaux urbains, le nombre de lits présents dans les inventaires suggère l'importance de ces établissements à l'échelle du Midi de la France.

Quant au fonctionnement de ces hôpitaux marseillais, il varie d'un établissement à un autre, en fonction de l'importance de son temporel mesurable en général à l'aune de ses comptabilités<sup>34</sup>. Si le Saint-Esprit paraît avoir bénéficié de ressources importantes, quoique difficilement exploitables<sup>35</sup>, la situation économique de tous les hôpitaux marseillais reste assez fragile et accuse une précarisation des établissements entre la fin du XIV<sup>e</sup> et le début du XV<sup>e</sup> siècle. L'exemple de Notre-Dame-de-l'Annonciade est significatif de ce phénomène. Un document rassemblant les cens et directes servis à l'hôpital en 1378, montre une somme totale d'un peu plus de deux cent quatre-vingt-une livres provenant en grande partie de biens ruraux<sup>36</sup>. En 1384, les recteurs Hugues de Rocaforti et Charles de Montolieu ne reçoivent pour toute l'année qu'un peu plus de deux cent quatre-vingt-dix livres<sup>37</sup>. En 1409 enfin, les sommes récoltées auprès des censitaires par le procureur de l'hôpital n'atteignent que difficilement cent quatre-vingt-dix livres<sup>38</sup>. Les difficultés économiques de la ville, alors fragilisée par les guerres de reconquête

<sup>32</sup> Ad Bdr, 1 HD E 15.

<sup>33</sup> C. Maurel, *Fractures et renouveau d'un organisme urbain médiéval : la société marseillaise à l'épreuve du sac des Aragonais (1423)*, in C. Dolan, *Événement, identité et histoire*, Septentrion, Québec, 1991, pp. 39-63, p. 44.

<sup>34</sup> Pour une comparaison, voir par exemple: C. Jéhanno, *La série des comptes de l'Hôtel-Dieu de Paris à la fin du Moyen Âge: aspects codicologiques*, «Comptabilité(s), Revue d'histoire des comptabilités», n. 2, Approche codicologique des documents comptables du Moyen Âge, 2011; ou pour l'époque moderne: R. Rossi, *Organizzazione, amministrazione e gestione delle strutture sanitarie nella Sicilia di età moderna: L'Ospedale di Santa Caterina pro infirmis di Monreale tra XVI e XVII secolo*, «Mediterranea-ricerche storiche», Anno XI, agosto 2014.

<sup>35</sup> Voir à ce sujet l'analyse proposée, à partir des comptabilités du Saint-Esprit, par A. Fabre, *Histoire des hôpitaux et des institutions de bienfaisance de Marseille*, imprimerie Jules Barille, Marseille, 1854.

<sup>36</sup> Ad Bdr, 5 HD B 4.

<sup>37</sup> Amm, BB 30, f 44.

<sup>38</sup> Il faut généralement attendre le début de l'époque moderne pour voir la mise en place de transformations concernant l'organisation et l'administration des hôpitaux

du royaume de Naples menées par les souverains angevins, expliquent sans doute en partie cette situation.

Toutefois, les hôpitaux plus importants bénéficient toujours d'une plus grande aisance financière, en raison d'un patrimoine acquis en grande partie au cours du siècle précédent. Au début du XV<sup>e</sup> siècle les recettes de l'hôpital Saint-Jacques-de-Galice font ainsi état de sommes provenant à la fois d'arrérages de cens, du produit des vignes et de la rente d'un moulin, mais également de l'argent trouvé sur les malades morts à l'hôpital et de celui procuré par la vente des vieux vêtements<sup>39</sup>. Les cens pouvaient être issus de legs, mais peuvent également avoir été acquis directement par l'établissement avec l'argent des testateurs. Les biens ruraux constituent ainsi sans doute une grande part du temporel de ces hôpitaux qui n'hésitent pas à réaliser des achats afin d'agrandir leurs domaines<sup>40</sup>. Entre 1377 et 1411 une forte concurrence est d'ailleurs perceptible entre les hôpitaux Saint-Esprit et Saint-Jacques-de-Galice, en matière de domination immobilière dans le quartier situé entre le marché des Accoules et le Palais Communal<sup>41</sup>. L'importance des biens alors détenus par ces établissements dans cette zone de la ville basse suggère l'existence d'une politique initiée par ces derniers afin de contrôler certains quartiers et pose ainsi la question de l'action économique, immobilière et parfois financière des hôpitaux urbains qui a pu être mis en lumière dans d'autres villes<sup>42</sup>.

Afin de préciser ce point, il serait intéressant de pouvoir vérifier si les biens tenus en propriété complète par ces hôpitaux étaient ensuite loués ou cédés à des proches des établissements. C'est en tout cas ce que suggère par exemple la vente en emphytéose à son beau-frère Jacques Bayssani, le 10 août 1425, par Rabastens de Rocaforti alors recteur de Saint-Jacques-de-Galice, d'une maison appartenant à cet

urbains en vue de préserver et d'augmenter leurs patrimoines. Voir par exemple: R. Rossi, *Organizzazione, amministrazione e gestione delle strutture sanitarie nella Sicilia di età moderna: L'Ospedale di Santa Caterina pro infirmis di Monreale tra XVI e XVII secolo cit.*, pp. 285-308.

<sup>39</sup> Voir par exemple Ad Bdr, 4 HD E 1.

<sup>40</sup> C'est le cas par exemple de Saint-Lazare qui acquiert des vignes dans la deuxième partie du XV<sup>e</sup> siècle, afin de développer sa production de vin. H. Villard, *La léproserie de Marseille au XV<sup>e</sup> siècle et son règlement*, B. Niel, Aix, 1905, p. 8.

<sup>41</sup> M. Bouiron, F. Paone, B. Sillano [et al.], *Fouilles à Marseille: approche de la ville médiévale et moderne*, Éditions Errance; Paris, Aix-en-Provence, 2011, p. 250.

<sup>42</sup> Si l'économie de la charité reste peu étudiée dans le cadre des travaux sur l'assistance, l'étude de Giovanna Petti Balbi sur l'Ufficio di Misericordia de Gênes par exemple a souligné la prééminence de la dimension financière de l'institution entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. G. Petti Balbi, *Il sistema assistenziale genovese alle soglie dell'età moderna. L'ufficio di Misericordia (secoli XIV-XVI)*, «Reti medievali», vol. 14, 2, 2013, pp. 111-150.

établissement. Cette maison, située dans la rue Caisserie, jouxtait d'un côté un verger appartenant à Silone, sœur de Rabastens et épouse de Bayssani<sup>43</sup>. On voit à travers cet exemple se dessiner les contours d'une stratégie immobilière, dans laquelle les intérêts particuliers des familles du patriciat marseillais rejoignent celles des établissements hospitaliers.

Bien que certaines institutions soient clairement destinées à une catégorie spécifique de nécessiteux – c'est le cas de Saint-Antoine, de Saint-Lazare ou de Notre-Dame-de-l'Annonciade, celle-ci réservée aux mendiants et aux pèlerins –, la plupart de ces hôpitaux ne sont pas véritablement spécialisés. Si différentes catégories d'indigents sont identifiées par les contemporains, la grande majorité d'entre eux demeure une large nébuleuse que l'on évoque de manière laconique dans les testaments. C'est ainsi que dans le premier tiers du XV<sup>e</sup> siècle une Marseillaise souhaite offrir des pains, chaque année durant six ans, à cinquante pauvres dont les vingt-cinq premiers seront des lépreux, les vingt-cinq autres seront «ceux qui seront là»<sup>44</sup>. Dans le cas du Saint-Esprit la spécialisation n'est à l'origine pas claire, mais il semblerait qu'à partir de la création, en 1344, du nouvel hôpital Saint-Jacques-de-Galice destiné à recevoir des femmes malades, le Saint-Esprit n'ait plus reçu que des hommes. Il est donc tentant de voir dans la spécialisation à posteriori du Saint-Esprit une volonté de la part du gouvernement en charge de ces institutions de rationaliser l'accueil des pauvres.

Quant à l'action réelle de ces hôpitaux en matière d'assistance, les documents restent singulièrement peu généreux en informations. On sait que Saint-Jacques-de-Galice s'occupait à la fin du XV<sup>e</sup> siècle de distribuer chaque vendredi du pain pour les pauvres de Saint-Lazare, mais les activités exactes de l'établissement restent obscures. Les délibérations du Conseil de Ville rappellent que l'hôpital du Saint-Esprit devait être, comme l'indique son nom, l'hôpital des pauvres du Christ: «l'enfant qu'on y conduisait et dont le père ne possédait aucun bien recevait la subsistance de l'aumônerie dudit hôpital»<sup>45</sup>. Parallèlement à la prise en charge des jeunes enfants qu'il confiait à des nourrices – dont on connaît par ailleurs l'existence par le versement de salaires mensuels –, l'hôpital recevait également des malades. Contrairement à d'autres établissements, dont l'action s'articulait essentiellement sur l'accueil et l'aumône aux indigents, le

<sup>43</sup> Ad Bdr, 351 E 176, f 95 v.

<sup>44</sup> É. Destefanis, *Testaments et piété funéraire à Marseille 1400-1430* cit., p. 135.

<sup>45</sup> P. Mabilly, *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790*, série BB, imp. Moullot Fils Ainé, Marseille, 1909, p. 87.

Saint-Esprit prenait en effet en charge une aide médicale<sup>46</sup>. Pourtant, malgré sa grande capacité d'accueil et son personnel, seulement trois hommes et deux femmes malades sont présents dans les locaux du Saint-Esprit en 1408<sup>47</sup>.

De fait, malgré des revenus réguliers et des dimensions importantes, les hôpitaux de Marseille ne sont pas capables, sauf exception, de recevoir plus d'une dizaine de malades et les comptabilités laissent supposer qu'ils n'accueillirent pas beaucoup d'indigents. L'année 1410 montre par exemple une régulière, mais faible activité de l'hôpital Notre-Dame-de-l'Annonciade qui nourrit en moyenne cinq personnes, dont le personnel. Les pauvres qui viennent s'y réfugier y demeurent généralement un jour ou deux pendant lesquels ils sont nourris de poisson, de viande de mouton, de potage et de légumes. L'état de santé des indigents n'est pas indiqué dans les registres comptables: l'aide apportée reste donc ponctuelle et pare surtout aux premiers soins, à savoir l'apport d'un repas réconfortant et d'un lit dans lequel passer la nuit<sup>48</sup>.

### 3. Un espace de sociabilités politiques

En définitive, les sources écrites que nous avons pu consulter témoignent davantage du rapport entretenu par les membres de l'élite urbaine avec les hôpitaux de la ville que des modalités de l'assistance réellement portée aux plus démunis. Contrairement à d'autres villes du Midi où les institutions charitables témoignent plutôt d'un lent processus de laïcisation des structures d'accueil au cours du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup>, le gouvernement urbain de Marseille semble avoir très rapidement pris le contrôle total de l'assistance, sans doute même

<sup>46</sup> Les ordres de rémunération du maître juif Salomon Mossé apparaissent pour la période qui s'étend du 9 novembre 1369 au 9 mars 1370. Pour sa part, maître Ferrier Marvan exerce au service des malades de l'hôpital de l'Annonciade en 1389 et auprès de ceux de l'hôpital du Saint-Esprit en 1397. Maître Mosson Marvan sert quant à lui l'hôpital du Saint-Esprit en 1408-1409 et en 1417-1418, aux côtés de maître Ruben Mossé Géroncin, lequel recevait, en plus de sa pension, une livre et douze sous par trimestre. J. Sibon, *L'implication politique des juifs dans la cité de Marseille au XIV<sup>e</sup> siècle, entre normes et pratiques*, «Cahiers de recherches médiévales et humanistes», 2015, pp. 213-226, p. 220.

<sup>47</sup> Ad Bdr, 1 HD E 27.

<sup>48</sup> À titre de comparaison, on pourra se référer au cas de l'hôpital parisien de l'Hôtel-Dieu dont les séries de comptes ont été étudiées et permettent de préciser les modalités d'approvisionnement et de distribution de l'établissement. C. Jéhanno, *Sustenter les pauvres malades. Alimentation et approvisionnement à la fin du Moyen Âge: l'exemple de l'Hôtel-Dieu de Paris*, Thèse de doctorat, Université Paris-1, 2000.

<sup>49</sup> D. Le Blévec, *La part du pauvre : l'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XII<sup>e</sup> siècle au milieu du XV<sup>e</sup> siècle* cit., pp. 646-652.

avant l'évolution d'une gouvernance intrusive observée par exemple en Angleterre après la Peste Noire<sup>50</sup>.

À ce sujet le cas du Saint-Esprit est particulièrement représentatif. La confrérie du Saint-Esprit, créée en 1188 à l'initiative de l'Église, est à l'origine de la construction de l'hôpital, à partir d'un local acheté à l'abbesse de Saint-Sauveur. En 1212, une nouvelle confrérie portant le même nom se superpose à la première et devient le moteur des revendications communales des Marseillais, jusqu'à sa dissolution en 1218 par le légat du pape<sup>51</sup>. La Commune perdure toutefois jusqu'en 1257, date à laquelle la ville reconnaît le pouvoir du nouveau comte de Provence Charles d'Anjou. L'hôpital du Saint-Esprit, dont on ne connaît rien du fonctionnement durant le XIII<sup>e</sup> siècle, survit à la dissolution de la confrérie et à la prise de la ville par le souverain angevin.

Il est tentant de penser que «l'esprit communal» se poursuit au sein de cette institution charitable, qui perpétue l'idée d'un groupe de pairs liés par des intérêts communs au sein d'un espace particulier au cœur de la ville basse. En effet durant les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, le Conseil de Ville veille à défendre l'hôpital du Saint-Esprit contre toute forme d'appropriation. Ainsi par exemple, le 7 mai 1403, l'hôpital est autorisé par le Conseil à se défendre contre des ordonnances de l'évêque relatives aux testaments des marchands Julien de Casaulx et Jacques Stornel<sup>52</sup>. Et, lorsqu'en 1475 l'autonomie de l'hôpital fut menacée par les tentatives de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier, lequel prétendait que «certaines maisons relevaient de sa juridiction comme

<sup>50</sup> Cette théorie, développée par R. C. Palmer (*English Law in the Age of the Black Death, 1348-1381. A transformation of Governance and Law*, Chapel Hill, 1993) a été questionnée dans le cas de Marseille par R. Braid, *Épidémies et gouvernance: Les politiques du travail à Marseille au XIV<sup>e</sup> siècle*, in *Le epidemie nei secoli XIV-XVII*, Atti delle giornate di studio (Fisciano/Univ. degli Studi - Salerno, 13-14 maggio 2005), Laveglia Editore, Salerno, 2006, pp. 67-83.

<sup>51</sup> Victor-Louis Bourrilly est revenu sur les objectifs de la confrérie de 1212 – bien différente de celle de 1188 – dont la vocation était exclusivement charitable et hospitalière. Constituée par les habitants «possédant un métier», la confrérie de 1212 cherche rapidement à acquérir des biens immobiliers, des cens et même la part des vicomtes, alors en difficulté financière. Devenue coseigneur de la ville basse, elle s'érige contre l'évêque avant d'être excommuniée et dissoute. Sur le modèle des cités italiennes, un podestat est alors installé comme interlocuteur des autres pouvoirs. L'arrivée en Provence, en octobre 1250, du nouveau comte Charles d'Anjou met un terme aux prétentions marseillaises et le traité de 1257 fixe l'organisation de la cité, ses droits, son statut politique et juridique et accorde des privilèges que les Marseillais conserveront jusqu'à la Révolution. V.-L. Bourrilly, *Essai sur l'histoire politique de la commune de Marseille: des origines à la victoire de Charles d'Anjou (1264)*, A. Dragon, Aix-en-Provence, 1925. Voir également : M. Zarb, *Histoire d'une autonomie communale: les privilèges de la ville de Marseille, du X<sup>e</sup> siècle à la Révolution.*, A. et J. Picard, Paris, 1961.

<sup>52</sup> Amm BB 32, f<sup>o</sup> 119.

étant des succursales anciennement fondées par lui<sup>53</sup>, le Conseil délibéra que jamais cela n'avait été le cas<sup>54</sup>.

Il existait par ailleurs, dès l'origine, des interactions financières fortes entre l'hôpital du Saint-Esprit et le Conseil de Ville et, de manière plus générale, avec les affaires de la municipalité. Le 26 juillet 1397 par exemple, le Conseil décide qu'il sera prélevé, sur les revenus de la rève du blé, 1000 florins d'or, pour rembourser les recteurs des hôpitaux du Saint-Esprit et de Saint-Jacques-de-Galice qui avaient prêté pareille somme à la communauté<sup>55</sup>. Ce lien entre le Saint-Esprit et l'autorité municipale se manifeste encore plus ostensiblement lorsque, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, une salle de l'hôpital sert de lieu de réunion pour les délibérations municipales<sup>56</sup>. Et en 1424 aussi, alors que le Palais Communal est définitivement détruit par les troupes catalanes, l'autorité municipale et l'autorité comtale – en la personne du nouveau viguier – se retrouvent à partager l'établissement pour réorganiser la ville<sup>57</sup>.

Au Saint-Esprit, comme à Saint-Jacques de Galice, à Saint-Lazare, à Notre-Dame-de-l'Annonciade et à Notre-Dame-de-l'Espérance, l'administration est assurée dès l'origine par deux recteurs, élus en séance du Conseil de Ville. Ces recteurs, choisis parmi les élites urbaines, étaient chargés de l'administration de l'établissement et de la tenue des comptes. Ceux de Saint-Lazare juraient entre les mains du viguier et des consuls «de gouverner convenablement ledit hôpital et de veiller au profit de celui-ci de tout leur pouvoir et de faire observer lesdits chapitres [il s'agit du règlement de l'hôpital]»<sup>58</sup>.

Comme dans le cas de certains couvents, comme *Santa-Croce* de Florence<sup>59</sup>, le profil des recteurs des plus importants hôpitaux urbains – le Saint-Esprit et Saint-Jacques-de-Galice – témoigne de la volonté de certaines familles de conserver leur domination sur la société urbaine (Fig. 2)<sup>60</sup>. On retrouve au poste de recteur les membres des

<sup>53</sup> F. Mireur, *Les hôpitaux du Saint-Esprit*, Draguignan, 1895, p. 4.

<sup>54</sup> Amm BB 33, 29 février 1475, f 87v.

<sup>55</sup> Amm BB 6, 26 juillet 1397.

<sup>56</sup> Amm BB 20, 6 mai 1349, ff. 132-133; Amm BB 22, 31 janvier 1357, ff. 114-116.

<sup>57</sup> C. Maurel, *Fractures et renouveau d'un organisme urbain médiéval : la société marseillaise à l'épreuve du sac des Aragonais (1423)* cit., p. 44.

<sup>58</sup> «[...] degudament governar lo dich hospital et de procurar la utilitat d'a quella de tot lor poder et de far observar los ditz capitols». H. Villard, *La léproserie de Marseille au XV<sup>e</sup> siècle et son règlement* cit., p. 15. Règlement présenté en séance de conseil municipal le 10 août 1485.

<sup>59</sup>S. Piron, *Un couvent sous influence. Santa Croce autour de 1300*, in J. Chiffolleau, N. Bériou, *Économie et religion. L'expérience des ordres mendiants (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, 2009, pp. 331-355.

<sup>60</sup> Ce tableau présente l'état d'un travail en cours. Il réunit les données issues de nos recherches dans les actes notariés des registres conservés dans les Bouches-du-Rhône

grandes lignées marseillaises qui dominent économiquement et socialement la cité entre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et le début du XV<sup>e</sup> siècle. Les Jérusalem et les Monteolivo sont ainsi particulièrement bien représentés, tout comme certains individus qui – comme Guillaume de Cavaillone ou Bertrand de Rocaforti – apparaissent au moins deux fois dans cette fonction de recteur entre 1394 et 1430. La carrière de ce dernier témoigne en particulier de la savante alternance entre les différentes fonctions de l'autorité municipale qui lui permirent de ne jamais s'éloigner réellement du gouvernement urbain, depuis son entrée en politique en 1382 jusqu'à son décès en 1428. Si ce phénomène est désormais bien connu – on connaît par exemple le même type d'appropriation et de rétention du pouvoir à Gênes, où les membres des *alberghi* les plus importants se succèdent aux postes d'officiers de l'Ufficio de la Misericordia comme aux autres de la fonction publique<sup>61</sup> –, il faut insister sur la distinction sociale suscitée par l'occupation de telles charges.

Car, comme le rôle de syndic ou d'auditeur des comptes, le poste de recteur participe aux stratégies d'ascension sociale et à la recherche de distinction des élites urbaines. En 1376, lorsque les nouveaux recteurs de l'hôpital Notre-Dame-de-l'Annonciade, Guillaume Lhautandi et Martin Elie entrent en fonction, ils prennent ainsi possession des objets précieux laissés par les précédents et qui sont les signes ostentatoires de leur nouvelle charge: un chapeau d'argent et de perles, une bourse de velours bleu pâle, une écuelle de porcelaine, des agrafes d'argent, un fourneau à poignées de corail, un sceau en corail, un anneau appelé *tarquesiam*, deux cuillères de cristal, une empreinte de corail en argent et une poignée de corail<sup>62</sup>. C'est également dans un coffre, peut-être conservé dans la salle des archives, qu'étaient gardées une escarcelle de saint Jean contenant le sceau de corail et la clef de l'hôpital<sup>63</sup>. L'inventaire des insignes de l'établissement ne manque pas de rappeler ceux gardés par les syndics au sein de l'hôtel de ville; et ces objets précieux illustrent l'importance de la fonction représentative du travail du recteur.

et à la Bibliothèque nationale de France (BnF). Les années pour lesquelles nous n'avons pas de données n'ont pas été intégrées au tableau.

<sup>61</sup> G. Petti Balbi, *Il sistema assistenziale genovese alle soglie dell'età moderna. L'ufficio di Misericordia (secoli XIV-XVI)* cit, p. 135.

<sup>62</sup> Ad Bdr, 5 HD E 4.

<sup>63</sup> Ad Bdr, 5 HD E 3.

Election	Saint-Esprit	Saint-Jacques-de-Galice
1394	?	Bertrand de Jerusalem, Jacques Novelli (BNF, NAL 1347, 6/02/1395)
1395	Guillaume de Sancto-Egidio, Jacques Trelhe (BNF, NAL 1348, f 36v 30/05/1396)	Antoine de Jerusalem, Raymond de Olona (BNF, NAL 1348, f 64 19/07/1396)
1396	Bertrand de Rocaforti, Jacques Stornelli (BNF, NAL 1348, f 150v, 1/12/1396)	Pierre de Sancto-Jacobo, Guigues de Monteolivo (BNF, NAL 1348, f 150v, 1/12/1396)
1397	Jacques Mercerii, Antoine Blanquerii (AD BdR, 355 E 299, f 225)	Charles de Monteolivo, Jacques Novelli (BNF, NAL 1348, f 219v)
1398	Blanquier Candole, G. Fabiani (AD BdR, 1 HD E 19, 9/03/1398)	?
1399	Guillaume de Cavaillone, Isnart Ricavi (351 E 70, f?, 19/01/1399)	Guillaume de Sancto-Egidio, Raymond de Olona (AD BdR, 392 E 2, f 54, 02/1399)
1400	Jean Bonvin, Blaquier de Monteolivo(1 HD E 101)	?
1401	Bernart Martin, Peyret de Jérusalem (1 HD E 102) <sup>64</sup>	?
1402	?	?
1403	Jacques Jaucène, Blanquier de Monteolivo (351 E 663, f 12, 7/03/1402 [1403])	Guillaume de Cavaillone, Urbain Jean (351 E 663, f 12, 7/03/1402 [1403])
1408	Bertrand de Rocaforti, Bernard Elie (AD BdR, 1 HDE 27)	?
1409	Jacques Jaucène, Antoine Nicolai (AD BdR, 1 HD E 28)	?
1410	?	Laurent Ricavi(AD BdR, 351 E 674, f 17, 9/10/1409)
1411	?	Bertand Candole et Antoine Crote (AD BdR, 351 E 674, f 24, 11/11/1410)
1417	Bertrand Lort, Pierre Messer (AD BdR, 1 HD E 63, 10/01/1418)	?
1418	Lazare Raynardi, Lazare Raymundi (AD BdR, 1 HD E 33)	?
1421	?	Jean Mole, Bertrand Lurdi (AD BdR, 1 HD E 63, 17/09/1422)
1423	Jacques Bamli <sup>65</sup> , Urbain Johannis (AD BdR, 351 E 231, f 102, 25/07/1424)	Pierre Aruey, Lazare Caroli (351 E 674, f 317, 29/03/1424)
1425	?	Rabastens de Rocaforti, Jean Mole (AD BdR, 351 E 176, f 106, 10/08/1425)
1426	Laurent Ricavi, Martin Blanc (AD BdR, 1 HD b 121, n. 8 26/08/1427 et 7 ii 20).	?
1430	Béroard Novelli, Jean de Jérusalem (AD BdR, 1 HD b 63, n. 2, 18/07/1431)	?

Fig. 2 - Noms des recteurs de l'hôpital du Saint-Esprit et de celui de Saint-Jacques-de-Galice de Marseille 1394-1430

<sup>64</sup> La chronologie des recteurs de 1400 à 1403 est difficile à établir, en raison du décalage existant entre l'élection des recteurs en novembre et les registres comptables de l'hôpital qui vont de février à février.

<sup>65</sup> Jacques Bamli remplace Jeannet de Montolivo après le sac de la ville par les troupes catalanes en novembre 1423.



De plus l'ensemble des solidarités qui lient ces hommes entre eux, par le truchement des alliances et des associations commerciales, participe à la cohérence d'une oligarchie politique qui cherche à affirmer son pouvoir au cours du XV<sup>e</sup> siècle. Les recteurs des hôpitaux marseillais obtiennent ainsi le 17 septembre 1422, en délibération municipale, l'extension de leurs pouvoirs<sup>66</sup>. Ils acquièrent ce jour-là, étant donné «la droiture, capacité, prudence et loyauté de tous les recteurs», le pouvoir de vendre et d'aliéner certains biens des hôpitaux qui seraient à la charge de ces derniers ou inutiles, ainsi que la capacité «de compromettre, transiger, convenir et de traiter sur tous les procès et différends desdits hôpitaux de la manière qu'ils trouveront la plus convenable». Malgré une prise en charge précoce, il faut donc attendre le XV<sup>e</sup> siècle pour voir le Conseil reconnaître publiquement la compétence des recteurs qui obtiennent davantage de pouvoirs et l'autorisation d'agir selon leur bon vouloir, dans l'intérêt des hôpitaux qu'ils gèrent comme s'il s'agissait de leurs propres entreprises.

## Conclusions

La question de l'assistance hospitalière a été rouverte ces dernières années dans le cadre d'études plus générales portant sur l'assistance urbaine. Mais, si la mise en place des structures et le fonctionnement des institutions ont été bien développés, la question des hommes responsables de ces institutions a, quant à elle, fait l'objet d'un moindre intérêt, généralement en raison des lacunes documentaires. L'exemple marseillais permet de revenir sur l'importance des hôpitaux, d'une part en tant qu'organes de pouvoir des gouvernements municipaux, d'autre part en tant qu'espaces où peuvent se concrétiser les ambitions personnelles des élites urbaines. Cette dernière perspective permet de mieux comprendre le rôle fondamental joué par les institutions d'assistance et par l'utilisation de la notion religieuse et éthique de la *caritas* dans la légitimation du pouvoir.

Les modalités effectives de l'assistance aux pauvres demeurent quant à elles difficiles à saisir. Le peu de malades présents entre les murs de ces hôpitaux laisse supposer que cette aide procédait surtout d'une assistance ponctuelle qui ne semble pas avoir fait l'objet de tentatives de rationalisation de grande envergure durant la période médiévale. Enrichis par les legs des membres de l'oligarchie, les plus grands de ces établissements sont en revanche capables de prêter à la

<sup>66</sup> L'acte, issu des registres de délibérations municipales, a été traduit et est conservé aux Ad Bdr sous la côte 1 HD E 63.

communauté les sommes qui sont nécessaires aux affaires municipales et illustrent ostensiblement le souci du gouvernement urbain pour l'assistance aux plus démunis. De la fondation – pour les plus aisés – à l'aumône rituelle, l'exhortation des Ordres mendiants à pratiquer la charité se manifeste aussi de façon individuelle à travers les testaments des marchands qui partagent leurs biens entre les pauvres de la cité. Frères mineurs et hôpitaux sont les principaux bénéficiaires de ces donations, qui permettent tout à la fois aux élites urbaines d'exercer pieusement leur devoir charitable et aussi de contenter leurs ambitions sociales et politiques. Ces élites peuvent ainsi incarner pleinement l'image d'un «bon marchand», redistribuant ses gains à la communauté, suscitée par certains écrits franciscains, notamment ceux de Pierre Jean d'Olivi dont l'oeuvre est actuellement en pleine redécouverte<sup>67</sup>.

<sup>67</sup> Voir les travaux de S. Piron: «Marchands et confesseurs. Le Traité des contrats d'Olivi dans son contexte (Narbonne, fin XIIIe-début XIVe siècle)», *Actes des congrès de la S.H.M.E.S.P.*, vol. 28/1, 1997, pp. 289-308; *Parcours d'un intellectuel franciscain d'une théologie vers une pensée sociale: l'oeuvre de Pierre de Jean Olivi (ca. 1248-1298) et son traité «De contractibus»*, Atelier National de Reproduction des Thèses, 2001.